

12 mars 2000 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la situation, notamment les conséquences de l'immigration en provenance de la partie hollandaise, et le développement de la partie française de l'île de Saint-Martin, Saint-Martin le 12 mars 2000.

Monsieur le maire,

Monsieur le ministre,

Madame la ministre, présidente du Conseil régional de Guadeloupe,

Monsieur le député,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames, messieurs,

Mes chers amis,

Permettez-moi, monsieur le maire, tout d'abord de vous remercier à mon tour pour vos propos chaleureux et permettez-moi de vous dire le plaisir qui est le mien d'être aujourd'hui ici à Saint-Martin, dans cette si belle île dont le dynamisme économique s'affirme indiscutablement dans la Caraïbe.

Vous avez évoqué les problèmes auxquels vous êtes confrontés et vous avez d'abord parlé des récents cyclones qui ont durement éprouvé votre commune et sa population. Je rappelle que la France, dans ces événements, a été présente auprès des Saint-Martinois. Elle le sera aussi -je peux vous le dire- pour vous aider à résoudre des problèmes dont l'ampleur ne doit pas être sous-estimée, je le reconnais, et que l'activité touristique florissante ne saurait occulter. Je pense en particulier au chômage que vous avez évoqué à l'instant.

Ma présence parmi vous aujourd'hui est, en réalité, un témoignage de soutien, un témoignage d'amitié de la France et de tous les Français en réponse à votre attachement et à votre fidélité à la République, que vous venez vous-même, Monsieur le Maire, de réitérer à l'instant. Ensemble nous devons construire ici l'image d'une France rayonnante et respectée dans la Caraïbe.

La situation de Saint-Martin, vous l'avez dit, est complexe. Près de 80 nationalités sont présentes dans votre île où il n'y a pas de frontière avec la partie sous souveraineté hollandaise. Ce partage de l'île pose des problèmes en matière de sécurité, de répression du trafic de stupéfiants, d'immigration clandestine et de différence de coût du travail.

Alors que Saint-Martin est pleinement intégré à l'espace communautaire et bénéficie à ce titre des fonds structurels européens, la partie hollandaise a un statut de PTOM, qui lui permet d'avoir des règles plus souples, notamment en matière de charges sociales, ce qui attire des investissements nouveaux. C'est ainsi que le niveau des prélèvements de toutes natures atteint à peine 14 % du côté hollandais, contre plus de 40 % du côté français.

De plus, vous devez faire face aux conséquences de l'immigration. Chacun sait par exemple que l'hôpital doit accueillir en urgence de plus en plus d'étrangers et que vous êtes amenés à ouvrir, chaque année un nombre important de classes nouvelles pour scolariser les enfants des nouveaux arrivants.

Une telle situation appelle de toute évidence un traitement adapté et je reconnais bien volontiers,

monsieur le maire, comme vous l'avez dit, que cela ne peut plus attendre. Saint-Martin est une commune dont la spécificité requiert des transferts progressifs de compétence et de moyens dans les secteurs stratégiques de son développement. Qu'il s'agisse des infrastructures portuaires et aéroportuaires, de la formation, de l'action sanitaire, de la promotion touristique, il est devenu nécessaire de mettre en place un nouveau partenariat avec l'Etat, mais aussi avec la région Guadeloupe.

La fiscalité, l'immigration, le développement économique futur de l'île sont autant de sujets qui méritent des réformes à la fois novatrices et respectueuses des principes de la République. J'ai évoqué ce problème hier à Fort-de-France.

J'ai la conviction que cela est possible. Et que toutes les évolutions peuvent être envisagées à condition de le faire de bonne foi.

On peut traiter la question fiscale sans créer des zones de non droit susceptibles de favoriser les trafics en tout genre.

L'école et l'hôpital doivent rester au service de tous, sans distinction, mais la générosité de la République ne saurait être assimilée au laxisme et à l'abandon. Les lois sur l'immigration doivent donc s'appliquer sans faiblesse.

Avec une population de 30 000 habitants, Saint-Martin ne peut plus vivre comme il y a 10 ans. Chacun doit pouvoir travailler ici dans le respect de la culture de l'autre. Des actions fortes pour la formation professionnelle de la jeunesse saint-martinoise sont indispensables. Le tourisme restera sans doute la principale activité économique de votre île mais il s'agit d'un marché concurrentiel sur lequel il ne suffit pas d'attendre.

Il faut être parmi les meilleurs et pour cela j'ai confiance en vous, Monsieur le Maire, en vous, je veux dire dans l'ensemble de la population de votre commune. Vous aurez à faire preuve de rigueur dans l'urbanisme, dans le respect de l'environnement, dans la qualité du service. Saint-Martin a toujours montré son dynamisme et son esprit d'entreprise. J'ai la certitude que toutes les potentialités n'ont pas encore été exploitées, beaucoup s'en faut.

Monsieur le Maire, je voudrais enfin vous dire que je suis venu ici pour avoir un échange de vues approfondi sur les grands dossiers qui vous préoccupent et pour répondre du mieux possible à vos attentes. Le Ministre français chargé de l'outre-mer, la Présidente de la région et moi-même nous allons tout à l'heure discuter avec un certain nombre de vos collègues et amis.

Je souhaite associer à ces travaux, naturellement, le maire de Saint-Barthélémy, que je salue très amicalement, et qui nous permettra, ainsi par sa présence, d'avoir une vision globale des problèmes des Iles du Nord.

Ma volonté est d'avoir avec vos deux îles des relations confiantes et constructives, dans un partenariat renouvelé, puisque vous le souhaitez, avec l'Etat.

Messieurs les maires, mesdames, messieurs, je vous remercie.